



Ce n'est pas arrivé tout seul!

(Par Nicole Payeur)

La télévision! Comme on a grandi avec elle, nous avons tous l'impression qu'elle a toujours existé. Bien sûr, on l'a vu évoluer au fil des ans. Mais, puisqu'elle a toujours été là, on la tient pour acquise. Il en va de même de nos conditions de travail, nos avantages sociaux et notre salaire.

Des histoires de « ti-vieux »!

Qui donc se rappelle qu'il a fallu batailler ferme pour acquérir ce qui, aujourd'hui, nous semble normal et même insuffisant? La convention collective? Ben voyons! On en a toujours eu une! Comment ça? Ça ne s'est pas fait tout seul? Les grèves des années 70? Les conflits sur les piquets de grève? L'emprisonnement des chefs syndicaux? Des histoires de « ti-vieux »!

Il a fallu un travail long et ardu de la part des syndicats qui, soit dit en passant, n'avaient pas les moyens d'aujourd'hui pour assurer la défense de leurs membres. Des membres, d'ailleurs, pas très sûrs de vouloir un syndicat avec en fond de scène **la peur de déplaire aux patrons**. Mais les besoins de plus en plus grands des travailleurs et leurs désirs d'un avenir meilleur pour leurs familles ont fait en sorte que, peu à peu, la mobilisation s'est installée.

Aujourd'hui, nous croyons que tout cela nous est dû et que nous n'avons plus à nous impliquer ni à poursuivre les luttes engagées. C'est acquis pour toujours et à jamais. Détrompez-vous, car notre syndicat doit continuellement être sur ses gardes et veiller au respect et au maintien de nos conventions collectives. Mais pour cela, il doit pouvoir compter sur la mobilisation, l'implication et l'intérêt de ses membres. Le syndicat est ce que vous en faites! Il ne vous convient pas? À vous de lui dire ce que vous attendez de lui. Toutefois, ne perdez jamais de vue que le syndicat existe pour la collectivité, pour l'ensemble de ses membres et non pour les besoins d'un seul individu ou d'un groupe en particulier. Il s'efforce de combler les attentes de ceux-ci, répondre à leurs besoins et satisfaire leurs demandes le tout dans le but d'améliorer leur vie professionnelle et la qualité des conditions de travail de tout un chacun.

Votre syndicat se prépare à mener une bataille importante, soit le renouvellement de notre convention collective, et ce, dans un contexte qui est loin d'être favorable. Il aura besoin de vous avoir, non pas derrière lui, mais bien à ses côtés. Répondrez-vous « Présent »?

Avez-vous votre délégué?



www.appa.qc.ca

Événements importants NOVEMBRE 2009

- | | |
|----------|---|
| 3 | Portes ouvertes formation professionnelle |
| 11 | Soirée reconnaissance des retraités et du personnel avec 25 ans de service |
| 12-13 | Formation des délégués |
| 16 | Journée internationale de la tolérance |
| 16 au 20 | Semaine des professionnelles et des professionnels |
| 20 | Journée internationale des droits de l'enfant |
| 23 au 27 | Semaine de la santé et la sécurité au travail CSDM |
| 25 | Rencontre des nouveaux membres APPA à la CSN |
| | Journée internationale pour l'élimination de l'intolérance et de la discrimination basée sur la religion et les croyances |

ET..... EN DÉCEMBRE
1^{er} Assemblée générale APPA

Crieur Public

(Par Nicole Payeur)

En cette période de négociation, il est important de vous tenir régulièrement informés des derniers développements et des actions posées pour appuyer nos syndicats dans leurs démarches.

Vous êtes donc invités à visiter le site **www.secteurpublic.info** et le site web de l'APPA, **www.appa.qc.ca**.

Mot du président

Ensemble, nous avons déposé

(Par Charles Allen)

Le 30 octobre dernier, nous, l'ensemble des syndicats de la CSDM faisant partie du Front commun, avons déposé à Mme De Courcy et M. Petitclerc une déclaration de négociation au moment où vous faisiez de même dans chacun de vos lieux de travail.

Nous lui avons exprimé notre inquiétude quant à l'avenir, car nos conditions de travail sont de plus en plus difficiles, ce qui explique en partie les difficultés d'attraction et de rétention de personnel qui sévissent actuellement. Nous sommes également inquiets de l'écart qui se creuse entre nos conditions salariales et celles du secteur privé, le plus souvent à notre détriment. Nous craignons aussi la perte de l'expertise nécessaire au maintien de notre système d'éducation qui a fait la renommée du Québec.

Nous lui avons exprimé notre fierté de

travailler dans les services publics où nous donnons le meilleur de nous-mêmes. Nous sommes ceux et celles qui empêchent que le pire ne survienne en donnant des services, peu importe le statut social ou économique des personnes que nous desservons. Notre travail rapporte à tous et à toutes, ça ne se limite pas seulement à une dépense budgétaire pour l'État, mais bien à un investissement social.

Nous avons rappelé à ces deux dirigeants que nous voulons une convention collective négociée et non un autre décret ou la prolongation de celui existant. Il est plus que temps que l'État reconnaisse notre travail à sa juste valeur! Il est aussi temps de maintenir et d'améliorer notre pouvoir d'achat et, par le fait même, de soutenir l'activité économique du Québec!

Selon le gouvernement, ce n'est jamais le temps d'augmenter nos salaires, quand tout va bien, il n'y a plus d'argent au « fond de sa sacoche ». Lorsque la situation est plus précaire, son réflexe est de dévaloriser notre apport à la société et de prétendre que nos demandes auront pour effets de faire augmenter les tarifs des services publics, comme s'il avait besoin de ce prétexte pour augmenter ces derniers. Nous venons tout juste d'entamer notre démarche de négociation et pourtant, dans les dernières années, plusieurs de ces tarifs ont déjà augmenté. C'était probablement en prévision de nos demandes! Quel discours démagogique!

Le 30 octobre, nous étions 475 000 syndiqués de l'État, unis en Front commun décidés à récupérer notre droit de négocier et ce n'est qu'un début!

Vêtements de sécurité

(Par Alain Dubois)

Plusieurs personnes œuvrant à la CSDM dans différentes classes d'emplois ont droit à des vêtements de travail et de l'équipement de sécurité exigés et payés par l'employeur. Cependant, trop de gens ignorent ce à quoi ils ont droit. Nous profitons de l'occasion pour vous en faire un rappel.

Dans les clauses 8-5.01 et 8-6.01 de la convention collective, on spécifie que vous avez droit (si c'est exigé pour votre travail, bien sûr) à des souliers de sécurité, sarraus, tabliers et autres

uniformes, et ce, pour tous les employés réguliers et temporaires.

N'hésitez donc pas à en faire la demande à votre supérieur. Si vous n'obtenez pas satisfaction ou avez un doute, communiquez avec le syndicat pour que l'on puisse effectuer les vérifications nécessaires et faire corriger la situation si c'est le cas. Il s'agit de votre sécurité et, comme nous n'avons qu'une santé, qui d'autre que soi est le mieux placé pour la préserver.

À titre d'exemple, voici les classes d'emplois ciblées par le port de chaussures de sécurité :

- Les agents de bureau (secteur de l'imprimerie)
- Les magasiniers
- Les opérateurs en informatique
- Les opérateurs de duplicateur offset
- Les relieurs
- Les techniciens en informatique
- Les techniciens de travaux pratiques

Rapport d'accident ou d'acte de violence

(Par Nicole Payeur)

Le rapport d'accident (formulaire électronique T075) : « *La commission convient de prendre les mesures nécessaires pour éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des personnes salariées. À la suite d'un accident du travail avec ou sans perte de temps de travail, la commission transmet au syndicat, dans les meilleurs délais, le*

rapport d'accident » (convention collective, article 8-5.0, Santé et sécurité, p. 124). Si vous vous blessez au travail, il faut toujours remplir le formulaire. Peu importe que ce soit grave ou non.

Il existe aussi un rapport pour les actes de violence (formulaire électronique T124). Toute personne victime d'un acte de violence physique de la part d'un autre

membre du personnel, d'un élève ou d'une personne de l'extérieur, et ce, dans le cadre de son travail, doit remplir ce formulaire.

Ces documents, disponibles dans tous les lieux de travail, doivent être remis à tout employé lors d'un tel événement ou à sa demande. Ils doivent être complétés et acheminés aux différentes instances concernées.

Représentants aux Bureaux... aux Conseils des délégués...

Quelle différence?

(Par Nicole Payeur)

La nouvelle structure de délégué syndical a été mise en place pour faire suite à la demande des membres du syndicat et est d'abord et avant tout un outil de communication actif et efficace dans tous les lieux de travail. L'APPA se veut représentative de ses membres et à l'écoute de leurs besoins. Elle possède maintenant deux structures représentatives de ses membres, à savoir les Bureaux et les Conseils des délégués. Quelles en sont les différences? Les voici:

	Bureaux	Conseils des délégués
Élections	En juin, lors de l'Assemblée générale.	En septembre, à chaque rentrée scolaire, dans leur milieu.
Durée du mandat	2 ans	1 an
Composition	Les membres du Comité exécutif Quatre (4) représentants de l'administration générale de la CSDM Trois (3) représentants des services aux élèves de la CSDM Trois (3) représentants des services de garde en milieu scolaire de la CSDM Trois (3) représentants de l'administration et des services aux élèves de la CSEM Deux (2) représentants des services de garde en milieu scolaire de la CSEM	a) Les membres du Comité exécutif b) Les membres des Bureaux c) Un délégué par lieu de travail : Annexe Bureau Centre École Réseau Service Il peut y avoir un substitut de présent si plusieurs personnes manifestent le désir d'être délégués.
Mandat	Les Bureaux orientent et administrent le syndicat entre les Assemblées générales et disposent des questions relatives à l'application et à la négociation des conventions collectives ainsi que des ententes qui en découlent. Ils sont des instances <u>décisionnelles</u>. Il y a un Bureau CSDM et un CSEM. Ils peuvent se réunir de façon conjointe ou par commission scolaire.	Le délégué a trois mandats : Mobilisation en favorisant l'intérêt à la vie syndicale des membres de son lieu de travail Information en s'assurant de la distribution des outils de communication de l'APPA Représentation double en étant le porte-parole de son lieu de travail et en étant représentant de l'APPA à l'intérieur de ce dernier Il y a un Conseil des délégués CSDM et un CSEM. Ils peuvent se réunir de façon conjointe ou par commission scolaire. Les Conseils des délégués sont des instances <u>consultatives</u>.
Quorum	2/3 des membres élus	Ne s'applique pas.
Fréquence des réunions	Le premier jeudi de chaque mois	De 3 à 5 réunions par année

Cette année en sera une de négociation puisque nous arrivons au terme de notre convention collective. Il devient donc particulièrement important que nous nous dotions de représentants qui assureront la circulation des différentes informations. Une injection de sang neuf avant le début des négociations ne peut que nous donner un regain d'énergie et un afflux de combativité!

Les délégués et leurs substituts

En date du vendredi 23 octobre, il y avait 44 délégués et 13 substituts élus aux quatre coins de la commission scolaire. Il n'est pas trop tard pour élire votre représentant au Conseil des délégués!

Dans le but de vous les faire connaître et, qui sait, vous donner le goût de joindre leurs rangs, en voici la liste complète :



Lieux de travail	Délégué(D)/Substitut (S)
Académie Dunton	Sylvie Tremblay (D)
Barclay	Jua Carhuallanqui-Heredia (D)
Camille Laurin	Claudette Brière (D)
Camille Laurin	Catherine Moysan (S)
Centre Champagnat	Joane Proulx (D)
Centre Hochelaga-Maisonneuve	Patrick Labarre (D)
Centre Marie-Médiatrice	Alain Sauvé (D)
Centre Ste-Croix	Line Leblanc (D)
Charles-Bruneau	Stéphanie Doyon-Dubois (D)
Cœur-Immaculée-de-Marie	Martin Brunette (D)
De l'Étincelle	Isabelle Ménard (D)
De l'Étincelle	Sylvie Pin (S)
Dollard-des-Ormeaux	Josée Fontaine (D)
Edouard Montpetit	Jean-Eudes Desrameaux (S)
Edouard Montpetit	Mélanie Beaulieu (D)
EMICA	Josée Lefebvre (D)
EMICA et Annexe	Christine Dufour (S)
Garneau	Fadi Eric Haouili (D)
Guillaume-Couture	Dominique Leduc (D)
Internationale de Mtl primaire	Leila Zaidi (D)
Internationale de Mtl primaire	Fannie Roy (S)
Irénée-Lussier	Josée Montbleau (S)
Irénée-Lussier	Martin Vincent (D)
Irénée-Lussier Annexe	Joan Chartier (D)
Irénée-Lussier Annexe	Sylvie Beaulieu (S)
Joseph-Charbonneau	Isabelle Chumpitaz (D)
Joseph-François-Perrault	Jonathan Villeneuve (D)
La Dauversière	Tina Fillion (D)
La Mennais	Lucille Ouimet (D)
La Vérendrye (Internationale)	Jean De Grandpré (D)
Le Plateau	Renaud Phaneuf (D)
Le Vitrail	Manon Laplante (D)
Louis-Joseph-Papineau	Esther Duchesneau (D)
Louis-Joseph-Papineau	Gérard Chartrand (S)
Marie-Anne	Naziha Yakhou (D)
Marie-Favery	Annik Jobin (D)
Métiers des Faubourgs	Martine Boulay (D)
Pierre-Dupuy	Marc Lafleur (D)
Réseau Centre	Colette Massicotte (D)
Réseau des écoles spéciales	Michel D'Amico (D)
Réseau Sud	Denise Allard (D)
Ress. financières - Agentes de formation	Colette Rail (D)
Saint-Albert-le-Grand	Chantal Beaubien (D)
Saint-Anselme	Jorge Ramirez(D)
Saint-Barthélémy	Carmen Santizo-Diaz (S)
Saint-Barthélémy (Sagard)	France Boudreau (D)
Sainte-Bibiane	Roxane Gauthier (D)
Sainte-Jeanne-d'Arc	Pierre-Jacques Daigle (D)
Sainte-Lucie	Danièle Dunberry (D)
Sainte-Lucie	Edith Lareau (S)
Saint-Enfant-Jésus	Johanne Dodier-Côté (D)
Saint-Enfant-Jésus	Marc Beaufils (S)
Saint-Luc	Élizé Bélizaire (D)
Saint-Luc	Patrice Daoust (S)
Saints-Martyrs-Canadiens	Danielle Cossette-Marcoux (S)
Saints-Martyrs-Canadiens	Myriam Daigle (D)
SRH - BSPNE	DiAnne Ledden (D)

Assemblée d'accréditation CSDM du 28 septembre 2009

(Par Alain Dubois)

Lors de l'assemblée générale du 28 septembre dernier, deux points étaient à l'ordre du jour, soient nos demandes sectorielles pour le renouvellement de la prochaine convention collec-



tive et la présentation du nouveau régime d'assurances collectives proposé. Cent huit personnes étaient présentes à cette assemblée et ont voté au nom de l'ensemble des membres de l'APPA en faveur du nouveau régime d'assurances, ainsi que pour la majorité des demandes sectorielles.

Nous avons noté une augmentation signi-

ficative du taux de participation des membres lors de cette assemblée. On ne répètera jamais assez l'importance d'être présent lors des assemblées, puisque toutes les décisions se pren-

nent à ce moment.

Le nouveau régime flexible d'assurances entrera en vigueur en janvier 2010. Vous pouvez consulter les différents volets qui sont offerts sur le site de l'APPA.

Pour ce qui est du cahier des demandes sectorielles, il sera disponible bientôt sur le site de l'APPA.

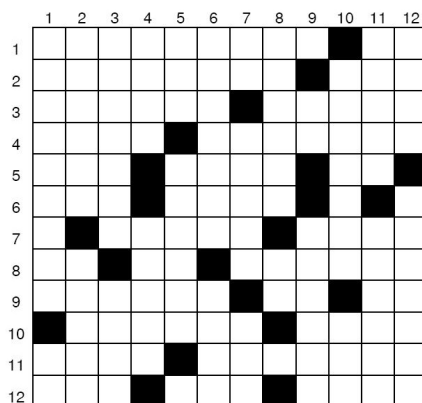
Légendes CSDMiennes

(Par Michel Picard)

Les enfants ne peuvent porter d'écharpe dans la cour de récréation. Vrai ou faux?

Faux. Avec les températures froides qui approchent, il est normal de voir apparaître les cache-cous, foulards, cache-cols, écharpes et autres « crémones » dans la panoplie de vêtements d'hiver de nos tout-petits. Il n'y a pas de code vestimentaire scolaire qui se rapporte à ces pièces de vêtement. Si vous voyez un enfant passer près de vous avec son foulard qui traîne jusqu'au sol, il serait de mise de lui rendre service en l'enroulant autour de son cou afin d'éviter un accident malencontreux. C'est une simple question de sécurité et de gros bon sens.

Problème n° 148



Solution—Sudoku, octobre 2009

Grille n° 8

2	9	8	5	1	7	3	4	6
3	1	7	6	4	2	8	5	9
6	4	5	9	8	3	7	2	1
5	7	1	3	9	6	4	8	2
9	3	6	4	2	8	5	1	7
8	2	4	1	7	5	6	9	3
1	5	3	8	6	9	2	7	4
4	6	2	7	5	1	9	3	8
7	8	9	2	3	4	1	6	5

Prochaine assemblée

1^{er} décembre 2009
18 h 30

Édifice de la CSN
1601, rue De Lorimier
Salles A, B, C
(sous-sol)

Un léger goûter sera servi à
compter de 17 h 30.

HORIZONTALEMENT

- 1- Chute d'eau sur le cours d'un fleuve — Jeu.
- 2- Parfums végétaux utilisés en médecine — Division de l'histoire de la Terre.
- 3- Arrose Londres — Aria.
- 4- Amorce — Relatif au côté d'une chose.
- 5- Montant des enjeux — Demoiselle, en anglais — Ou bien.
- 6- Première page du journal — Ancien poète grec.
- 7- Ri sans éclat — Mélangé.
- 8- Pronom — Idem — Occasionner.
- 9- Qui n'est pas catégorique — Usages — Élément du squelette.
- 10- Esquive — Pli de flexion de la cuisse sur l'abdomen.
- 11- Domaine noble qu'un vassal tenait d'un seigneur — Passage de marchandises à travers un pays.
- 12- Choisi par une élection — Désert de pierrailles — Gammes.

VERTICALEMENT

- 1- Jadis, machine de guerre pour lancer des projectiles — Fer.
- 2- Cépage cultivé dans le Midi de la France — On le donne pour mettre en garde.
- 3- Pommes d'amour — Reconnaissance de sa faute.
- 4- Copains — Qui ne fait rien.
- 5- Chef, en Éthiopie — Réprouvé.
- 6- Lieu de travail d'un artisan — Solennité religieuse.
- 7- Démonstratif — Appareil de détection sous-marine — Unité de travail.
- 8- Glossine — Article contracté.
- 9- Issu — Flânant.
- 10- Rauques — Préfixe marquant l'égalité.
- 11- Petit de la grue — Propre au lion.
- 12- Organe de la vue — Petits paragraphes numérotés dans la Bible.



La tournée du Front commun : un vif succès!

(Par Jocelyn Sergerie)

La tournée provinciale des représentants du Front commun a connu un franc succès. Qu'on se le dise : les travailleuses et les travailleurs de l'État, de même que les citoyens qui veulent une amélioration de nos services publics, entendent bien utiliser ce Front commun historique pour stopper le désengagement continu de l'État à l'égard des services donnés à la population.

Cette tournée a pris fin le 29 octobre au « CEPsum » de l'Université de Montréal par un spectacle grandiose. Sous l'animation dynamique de Chantal Lamarre, plus de 4000 personnes ont alors assisté à la prestation musicale de la troupe ambulante de tambours Kumpa'nia, à l'humour mordant des Zappar-tistes, ainsi qu'àux discours inspirés des dirigeants syndicaux. Ce grand rassemblement a été l'occasion de solidifier les liens qui unissent les membres des divers syndicats présents. Ce Front commun regroupe des fonctionnaires et professionnels du gouvernement, ainsi que tous les travailleurs et travailleuses syndiqués des réseaux de la santé, de l'éducation et de certains organismes publics.



Comment s'annoncent les négos?

(Par Jocelyn Sergerie)

Nous accueillons favorablement l'annonce faite par la présidente du Conseil du trésor d'entamer rapidement les négociations. Le Front commun souhaite que le gouvernement passe de la parole aux actes. Ce dernier s'est dit ouvert à mener rapidement les négociations afin d'en arriver à un règlement négocié de nos conventions collectives. Nous sommes bien décidés à mettre tout en œuvre pour que ce scénario prenne forme avec pour objectif de signer de véritables contrats de travail avant l'échéance du décret qui est le 31 mars 2010.



Accueil des nouveaux membres de l'APPA

(Par Michel Picard)

Une soirée d'accueil des personnes nouvellement engagées par la CSDM depuis le 31 mars et membres de l'APPA aura lieu le 25 novembre prochain à l'édifice de la CSN.

Au programme : des présentations de l'APPA, de la CSN et un survol de la convention collective. Une invitation personnalisée contenant les informations complémentaires sera envoyée par la poste aux membres concernés.



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca

6910, avenue Pierre-de-Coubertin • Montréal (Québec) H1N 1T6 • Téléphone : 514 254-3503 • Télécopieur : 514 254-7872 • appa@appa.qc.ca

Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca